

**_AGGLO_
Etampois
Sud-Essonne**



Conseil communautaire 16/12/2024

BILAN
Programme Local de l'Habitat

Présentation du territoire : de fortes disparités

En raison de facteurs essentiellement exogènes (hausse des taux directeurs, prix des matériaux et de l'énergie), la France a connu une baisse de construction neuve depuis la fin 2022, de l'ordre d'1/4 par rapport à la moyenne des 10 dernières années. La CAESE est impactée de la même manière sur ces réalités de coût de construction qui freinent les nouvelles opérations de logement et ont conduit à donner un avis défavorable au SRHH.



La CAESE c'est 55 662 habitants sur les 37 communes que regroupe le territoire (+ 381 habitants au 01/01/21)

- Un principal pôle urbain représenté par **Étampes** qui concentre **47,66 % de la population intercommunale**.
- Un pôle relais constitué par Angerville avec des centralités secondaires au sud de la CAESE marquées par une faible desserte en transport en commun et bassin d'emploi faible.
- 5 villes ont plus de 2 000 habitants et 21 communes ont moins de 500 habitants:
Étampes (26729) – Angerville (4395) – Morigny/Champigny (4405) - Le Mérévillois (3364) et Pussay (2169)

L'agglomération compte: 25 639 logements privés & publics (source RP Insee 2021) dont 22 479 en résidences principales Étampes » totalise 10 763 résidences principales, soit 48,50 % du parc (source socle Drihl 2023 – chiffre RP Insee 2021). Elle concentre 87,2 % du parc social intercommunal soit 2 555 logements sur les 2 930 qui constituent l'agglomération. (source socle Drihl 2023 – chiffre RP Insee 2021). A noter, les dernières données consolidées à 2022 du Parc Locatif Social sur du patrimoine conventionnée sont à 2570 LLS sur Étampes et 2962 sur la CAESE)

A noter, au titre de l'art.L302-1 du CCH, le programme d'actions du PLH 2023/2028 propose une déclinaison territoriale des objectifs de production de logement au total: 1 481 logements prévisionnés sur 6 ans soit 247 logements par an avec une estimation annuelle de 104 nouveaux LLS sur le territoire. (en phase avec les besoins existants, les nouvelles populations-capacités foncières des communes (PLU)).

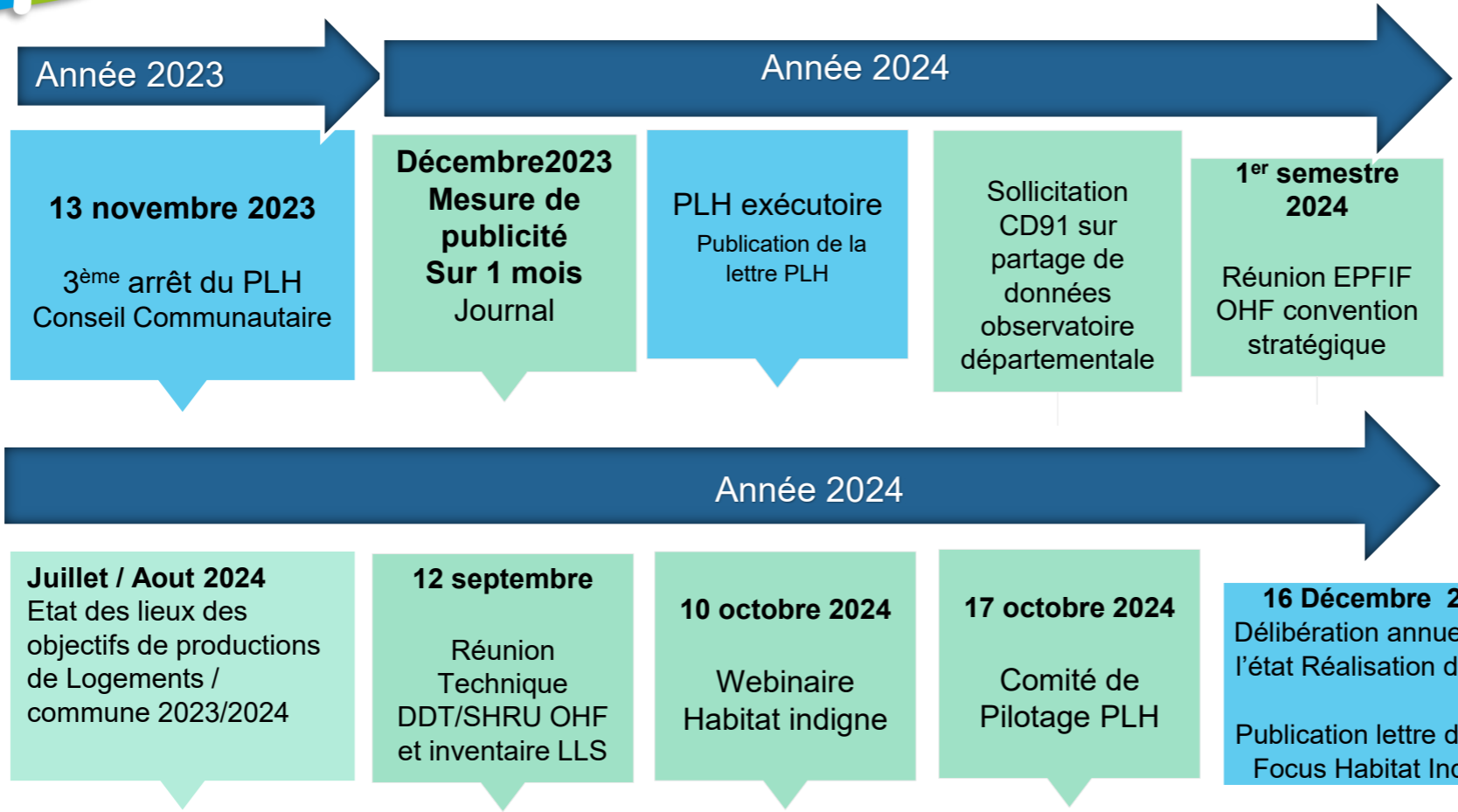
Bilan Programme Local de l'Habitat 2024

1. Frise chronologique du PLH
2. Rappel du Programme d'action
3. Rappel des principaux indicateurs
4. Bilan 2024 (sur années 2023/2024)
5. Zoom sur des actions ciblées
 - Observatoire de l'Habitat et du foncier
 - Étude des logements vacants
 - Lutte contre l'Habitat Indigne
 - Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD)
 - Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
6. Feuille de route 2025
7. Production de logements sur le territoire
 - De nombreux PLU révisés
 - Un travail transversal avec le SCOT-AEC
 - Point d'étape sur les objectifs de production de logements
8. Focus sur l'habitat indigne



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)
2023/2028

1- Frise chronologique du PLH



2026= Bilan à 3 ans
2028= Bilan à 6 ans

Un PLH exécutoire depuis janvier 2024 pour 6 ans avec 4 Orientations et 16 actions pour y parvenir.

2- Rappel du programme d'Action

La déclinaison du Programme d'Actions :

Orientation 1 : Créer les conditions d'un développement équilibré et diversifié

Action 1 : Prendre en compte le recensement par les communes de leur potentiel foncier

Action 2 : Favoriser la prise en compte de l'environnement et du caractère rural ainsi que la préservation des logements remarquables, marqueurs de l'identité d'une partie du territoire

Action 3 : Accompagner les communes dans leurs projets

Action 4 : Poursuivre et renforcer l'observatoire de l'habitat et du foncier pour donner les clés statistiques de compréhension, suivre et évaluer les actions, ainsi que détecter les problématiques

Action 5 : Approfondir la dynamique partenariale et favoriser la mise en œuvre du PLH

Action 6 : Articuler le développement en logements avec l'offre en transports.

Orientation 2 : Encourager les améliorations du parc privé existant

Action 7 : Aider au repérage de la vacance et à sa résorption

Action 8 : Actionner des partenariats et des dispositifs pour lutter contre l'habitat indigne

Action 9 : Renforcer les moyens d'aide aux ménages en situation de précarité énergétique

Action phare transversale : Renforcer le partenariat dans le cadre du service public de rénovation de l'habitat

Orientation 3 : Répondre aux besoins des publics ayant des besoins spécifiques

Action 10 : Conforter l'offre en logements adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées

Action 11 : Maintenir les jeunes sur le territoire en développant une offre de petites typologies

Action 12 : Maintenir l'offre d'hébergement d'urgence et pour les gens du voyage


Orientation 4 : Maintenir une offre sociale suffisante et qualitative

Action 13 : Concilier les objectifs d'attributions fixés par le législateur et le principe de mixité sociale

Action 14 : Améliorer la performance énergétique du patrimoine social

Action 15 : Mettre en œuvre le plan partenarial de gestion de la demande de logement social favorisant la transparence et l'information du demandeur

Action 16 : Permettre une mutation du parc privé vacant et abandonné pour permettre le développement d'une offre locative accessible de façon diffuse.

 Les « actions-phares »

3- Rappel des principaux indicateurs de suivi et de résultats

Orientation 1 : Créer les conditions d'un développement équilibré et diversifié

Indicateur de réalisation :

- Nombre de bilans d'observatoire produits et taux de complétude de l'observatoire
- Nombre de formations organisées et personnes formées
- Nombre d'instances de pilotage et de restitution tenues

Indicateur de résultats :

- Nombre de logements individuels/collectifs réalisés
- Nombre de logements sociaux produits (agrés)

Orientation 2 : Encourager les améliorations du parc privé existant

Indicateur de réalisation :

- Mise en place du suivi de l'habitat dégradé
- Nombre de contacts lors d'événements, permanences, etc.
- Nombre de lieux d'accueil et de permanences tenus par l'ALEC

Indicateur de résultats :

- Part de logements vacants
- Bilans annuels des aides Anah mobilisées
- Nombre de logements rénovés énergétiquement

Orientation 3 : Répondre aux besoins des publics ayant des besoins spécifiques

Indicateur de réalisation :

- Réalisation d'un travail de référencement des logements adaptés dans le parc social

Indicateur de résultats :

- Nombre de logements adaptés aux personnes âgées et/ou Handicapées
- Part des petites typologies dans le parc de logements
- Nombre de logements intermédiaires (résidences autonomes, résidence services ou intergénérationnelles) & Nb places en résidence conventionnées à l'aide sociale

Orientation 4 : Maintenir une offre sociale suffisante et qualitative

Indicateur de réalisation :

- Mise en œuvre des actions prévues dans le PPGDLS-ID (oui/non)

Indicateur de résultats :

- Part des attributions aux ménages du 1er quartile et relogement hors QPV
- Part des attributions aux ménages 2e, 3e, 4e quartile en QPV
- Nombre et part de logements sociaux par commune
- Niveau de tension de la demande locative sociale
- Volume de logements sociaux réhabilités

4- Bilan 2024 (sur années 2023/2024) – Orientation 1

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20241216-CA-DEL-2024-157-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Créer les conditions d'un développement équilibré et diversifié

Indicateurs de réalisation



Nb de bilans d'observatoire produits et taux de complétude : **Réalisation des fiches communales**

Nombre de formations organisées et personnes formées : **6 formations pour + de 25 participants**

- 3 ½ journées SNE Guichet... (10 participants)
- 1 webinaire gestion en flux organisé par la CAESE co-animé DDETS (15 participants)
- 1 webinaire LHI process et modèle type programmé
- 1 ½ journée programmée en 2024

Nb d'instances de pilotage et de restitution tenues : **1 COPIL PLH transmission du CR**

Actions mises en œuvre pour soutenir les communes dans le développement de l'habitat:

- Développement d'un service Instruction et Droits des sols avec adhésion : 23/37 communes adhérentes
- Participation aux ateliers de concertation mise en œuvre dans les communes en révision PLU
- Avis formulé par la CAESE aux regards de ses compétences et documents stratégiques sur les PLU (PPA)
- Mise en œuvre et développement d'une convention stratégique avec l'EPFIF
- Organisation de réunions partenariales communes, EPCI et état sur des difficultés rencontrées et leviers mobilisables : contrat de mixité sociale – webinaire sur la gestion en flux
- Suivi des objectifs de production de logement avec les PLU (lien SCOT)
- Participation active aux comités des dispositifs cœur de ville, petite ville de demain et du NPNRU

Indicateurs de résultats en cours de consolidation



- Nombre de logements individuels/collectifs réalisés : tableau de suivi des logements autorisés en 2023 en cours de consolidation.
- Nombre de logements sociaux produits (agrées) : 253 en 2023

4 - Bilan 2024 (sur années 2023/2024) – Orientation 2

Encourager les améliorations du parc privé existant



Indicateurs de réalisation

Mise en place du suivi de l'habitat dégradé : conventionnement avec opérateur pour conseil en rénovation (nouveau SPRH en contractualisation avec ANAH et PNRGF)

Nombre de lieux d'accueil et de permanences : **1 lieu sur Etampes en 2023 et 3 en 2024 + lieux d'animations**

Actions mises en œuvre pour soutenir les communes

- Convention de partenariat au 1^{er} janvier 2024 avec le PNRGF pour l'animation et déploiement des espaces France rénov, de l'information conseil à l'accompagnement des particuliers : permanences dans les maisons France services d'Angerville et Saclas ainsi qu'à l'hôtel communautaire.
- Développement d'un 1^{er} webinaire de lutte contre l'habitat Indigne – process et modèles
- Participation active au club des référents départementaux LHI avec mise à jour de la fiche SILI

Indicateurs de résultats

Part de logements vacants : **8,8% données DATA DRIHL 2021**

Bilans annuels des aides de l'Anah mobilisées : **En 2023 9 accompagnements rénovation et bilans thermiques (A4). A juin 2024, 6 accompagnements avec 6 conventions signées MAR (1 dossier déposé et accordé, 4 en cours et 1 refusé hors critères)**

Nombre de logements rénovés énergétiquement : **absence de données 2023/ 1 réalisé en septembre 2024**

4- Bilan 2024 (sur années 2023/2024) – Orientation 3

Répondre aux besoins des publics ayant des besoins spécifiques

Indicateurs de réalisation

Réalisation d'un travail de référencement des logements adaptés PMR/vieillesse – perte d'autonomie et/ou veuvage dans le parc social : **A lancer**

Actions mises en œuvre

- Conduite des travaux de réfection et d'étanchéité de l'aire des gens du voyage 20 places à Étampes
- Suivi des PLU sur les perspectives de développement de typologie répondant aux besoins identifiés
- Réunion avec les services de la DDT SHRU pour inventaire des LLS/LLI/agréments en cours

Indicateurs de résultats

Nombre de logements adaptés PMR... = étude à lancer

% des demandes de LLS adapté sur le SNE: 8%

Part des petites typologies dans le parc de logement : 17,9% de T1 et T2 dans l'ensemble du parc
--> Stable depuis plus de 10 ans

Nombre de logements intermédiaires: résidences autonomes, résidence services ou intergénérationnelles ...**en cours d'identification actuel/ à venir**

4- Bilan 2024 (sur années 2023/2024) – Orientation 4

Maintenir une offre sociale suffisante et qualitative

Indicateurs de réalisation



Mise en œuvre des actions prévues dans le PPGDLS id : **oui**

Actions mises en œuvre

- Objectifs d'attribution et mixité sociale, organisation des GTR relogement, révision de la CIA avec objectifs conformes au cadre réglementaire autour de 4 groupes de travail
- Participation de la CAESE aux instances PDALHPD, GIP FSL, PDLHI...
- Mise en œuvre du PPGDLS, diffusion du guide du demandeur, mise en ligne de la cotation, développement de formations pour les guichets et secrétaires de mairie
- Intervention en comité responsable PDALHPD pour présenter le PPGDLS id le 3 avril 2024
- Demande d'habilitation aux données lovac et zéro logement vacant
- Réunion avec les services de l'Etat sur l'inventaire des LLS avec état des lieux des demandes d'agrément en cours par ville, typologie...

Indicateurs de Résultats



Part des attributions aux ménages du 1^{er} quartile et relogement hors QPV : **28,9% en 2023**

Part des attributions aux ménages des 2, 3, 4^{ème} quartile en QPV : **73% en 2023**

Nb et part de logements sociaux par commune : **2930 LLS (103 de plus répartis sur Étampes et Pussay)**

Niveau de tension de la demande locative sociale : **en hausse 1 attribution pour 10,2 demandes**

Volume de logements sociaux réhabilités : **sondage à actualiser sur la caese auprès des bailleurs (fait en 2022)**

5- Zoom sur des actions ciblées prioritaires

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20241216-CA-DEL-2024-157-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Observatoire de l'Habitat et du foncier et Repérage et Résorption des logements vacants

Observatoire de l'Habitat et du Foncier (fiche action 4)

▪ **Accompagnement à la mise en place de l'observatoire de l'Habitat et du foncier en 2024**

Ambition : analyser la conjoncture des marchés foncier et immobilier ainsi que l'offre foncière disponible.

- L'installation doit se faire au plus tard trois ans après que le PLH a été rendu exécutoire soit au plus tard en 2026
- Il existe à ce jour un panel de données importantes à des formats divers, des actualisations diverses qui rendent difficile la définition du besoin
- Choix des indicateurs pour la CAESE à déterminer et sourcer : réunion avec la DDT/SHRU en septembre 2024
- Soutien de l'EPFIF : avenant convention stratégique (1^{ère} prise de contact début 2024)
- Analyse des données accessibles via open ADS et de l'extension de l'outil mon territoire : septembre 2024

Perspectives 2025 :

- Construction des attendus de l'OHF outil internalisé ou externalisé qui doit s'articuler de manière plus générale avec les besoins en SIG de l'Agglomération en cours de réflexion.
- Valorisation de l'outil data.drihl, outils de données sur l'habitat permettant des portraits ciblés

Repérage et Résorption des logements vacants (fiche action 7 et 16)

▪ **Identification des logements vacants (conjoncturel/structurel)**

Ambition : repérage de la vacance, rénover l'existant pour remettre sur le marché du logement des logements vacants

- Habilitation Lovac – accès zéro logement vacant
- Diffusion des aides et soutien de l'Anah et Ademe via les espaces France renov

Perspectives 2025 :

- Étude de marché sur l'identification des motifs de vacances et solutions envisagées
- État des Taxes d'Habitation sur les Logements Vacants mis en œuvre par délibération municipale

5- Zoom sur des actions ciblées prioritaires PPGDLS-ID

PPGDLS –ID (fiche action 15)

- **La cotation du Logement Social**
 - Mise en ligne en juin 2023 sur le SNE
2024: outil d'aide à la décision peu/pas utilisé sur la 1^{ère} année en raison d'une priorité donnée par les bailleurs à la gestion en flux.
Perspectives/attentes : nécessité de formation renforcée sur l'usage du SNE et mode extraction permettant une meilleure appropriation de la cotation et comparatif des demandes.
Diffusion des offres de formation disponible du gestionnaire aatiko.
- **Un guide du demandeur :**
 - Diffusé en format pdf en juin 2023 et en ligne sur le site de la CAESE
2024/2025 : Mise à jour du guide de manière collaborative *Objectif :T4 2024 pour diffusion en 2025*
- **Formation des Guichets et secrétaires mairie :**
 - Juin 2023 : 3 ½ journée sur la base du logement social, gestion du SNE – ACD et al'ine
2024 : Diffusion des offres de formation du gestionnaire SNE et des supports réalisés
+ ½ journée DDETS/CAESE sur actualisation des connaissances priorisation des publics ...
 - 1 nouveau Guichet enregistreur : le CCAS de Morigny – Champigny
- **Instance d'examen des situations particulières**
 - 1^{ère} commission en octobre 2023 /2^{ème} commission en septembre 2024

**La CAESE est la 1^{ère} agglomération a avoir adopté et mis en œuvre le
PPGD avec la cotation avec une présentation de la démarche &
réalisation partagée en comité responsable PDALHPD**

5- Zoom sur des actions ciblées prioritaires

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20241216-CA-DEL-2024-157-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Lutte contre l'habitat indigne SPRH

Lutte contre l'habitat Indigne (fiche action 9)

- 2 villes ont mis en œuvre le permis de louer : Étampes et Angerville permettant un repérage des conditions du logement soumises à la location.
- Engagement de la CAESE au sein du réseau « Pôle départemental de LHI »,
- Renfort de l'information aux ménages avec adhésion à ADIL présent à la Maison de la justice et du droit d'Étampes
- Soutien aux communes par l'envoi et/ou accès aux modèles des procédures pour la lutte contre l'habitat indigne (plateforme Resana)

2024

- Poursuite du travail engagé avec le pôle départemental
- Participation aux groupes de travail sur l'actualisation fiche SILI
- Création d'un webinaire sur la Lutte contre l'Habitat Indigne étape par étape a destination des élus et des services

Service Public de Rénovation de l'Habitat – Espace France Rénov (fiche action 8)

- Changement d'opérateur en 2024 avec conventionnement avec le PnrGf et fin de la contractualisation avec l'ALEC OE
- Déploiement des permanences au sein des Maisons France Services et à la CAESE
- Diffusion d'une infographie trimestrielle faisant le point sur les objectifs de la convention de partenariat, stand animé sur la foire de l'Essonne...
- Actualisation de la convention de partenariat avec le PnrGf suite à la réforme de l'Etat en lien avec le pacte territorial porté par l'Anah et contractualisé avec le PnrGf pour la CA Étampois Sud-Essonne.
 - Objet: poursuivre le co-financement de France Rénov', dans la continuité du programme SARE qui s'achève au 31/12/2024 autour de 3 volets :
 - Volet 1 : Dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels
 - Volet 2 : Information, le conseil et l'orientation des ménages
 - Volet 3 : Relatif à l'accompagnement personnalisé

6- Feuille de route 2025 du PLH

ORIENTATION 1 : Créer les conditions d'un développement équilibré et diversifié

- Réunion de présentation du CAUE et ABF pour les communes et services de l'Etat
- Articulation du SCOT, schéma de mobilité avec le développement de logement

ORIENTATION 2 : Encourager les améliorations du parc privé existant

- Communication et diffusion des dispositifs de soutien à la rénovation et/ou adaptation de son logement
- Information sur le déploiement possible du permis de diviser
- Diffusion du guide actualisé sur le pouvoir du maire pour lutter contre l'habitat indigne et lien avec les soutiens financiers.
- Déploiement des objectifs d'accueil et d'animations proposées avec le PnrGf espace France Service dans le cadre du nouveau Pacte territorial contractualisation avec ANAH et PNRGF

ORIENTATION 3 : Répondre aux besoins des publics ayant des besoins spécifiques

- Conforter l'offre en logement inclusif, adaptés aux personnes âgées ou handicapées par une meilleure information des dispositifs de soutien existant.
- Organiser avec la DDETS une rencontre avec les associations gestionnaires (Adoma) pour présenter l'aide humanisation de l'Anah
- Référencement avec les bailleurs des logements adaptés

ORIENTATION 4 : Maintenir une offre sociale suffisante et qualitative

- Ouverture de la garantie d'emprunt par la CAESE pour la réhabilitation avec rétrocession des droits réservataires aux communes dans le cadre de l'évolution de la définition de l'intérêt communautaire.
- Identification des logements vacants par communes avec analyse de la vacance pour résorption

7- Production de logement sur le territoire

➤ **De nombreux PLU révisés**

- Avis techniques PPA de la CAESE apporté sur les 4 sollicitations :
- Angerville
- Le Mérévillois
- St Hilaire
- Étampes

Analyse apportée aux regards des compétences de la CAESE conduites par ses directions : DEAI – ADD – Dev Eco – Culture et des documents stratégiques en vigueur.

+ Participation aux ateliers de travail préalable des communes de Chalo St Mars/Chalou Moulineux

➤ **Un travail qui devra être transversal avec la procédure d'élaboration du SCoT-AEC**

Procédure engagée depuis le 17 juin 2024 via la délibération précisant les modalités de concertation du public et des personnes publiques associées.

➤ **Point d'étape sur les objectifs de production de logements**

Sollicitation des communes pour état des lieux des constructions de logement en cours et/ou achevées à l'été 2024.

8- Focus Lutte contre l'habitat indigne (1/5)

L'un des enjeux du Programme Local de l'Habitat 2023-2028 est d'encourager les améliorations du parc privé existant en actionnant des partenariats et des dispositifs pour lutter contre l'Habitat Indigne et ainsi renforcer les moyens d'aide aux ménages en situation de précarité notamment énergétique.

Il est proposé une mise en lumière des actions conduites par la CAESE dont une nouveauté en 2024, celle de la création d'un outil « webinaire LHI » pour accompagner pas à pas les élus et techniciens dans l'identification des procédures à adopter pour lutter contre l'Habitat Indigne avec une mise en ligne de tous les modèles administratifs en partant de cas concrets.

C'est la loi MOLLE n° 2009-323 du 25 mars 2009 « mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion », qui a donné une définition légale de l'habitat indigne : « Constituent un habitat indigne les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. »

Sur le plan du droit, le traitement de ces situations relève des pouvoirs de police administrative exercés par les préfets et les maires.

La loi stipule qu'il est interdit de louer un logement dont l'état (insalubrité, péril) ne peut garantir la santé, la sécurité et le bien-être vital de ses occupants.

Pour qu'un logement soit considéré comme « décent », la loi « Climat et résilience » du 24 aout 2021 prévoit qu'il doit respecter des niveaux de performance énergétique minimums de plus en plus exigeants. Avec un déploiement sur plusieurs années ils s'appliquent au parc privé (location nue ou meublée) comme au parc social.

Quelques données clés

Permis de louer à Etampes 409 dossiers en 2023 dont 349 autorisations accordés (Secteur UA du PLU centre-ville) + 60 déclarations simple (autres quartiers)	Nb de signalement ARS Identifiés insalubre en 2023 : 21 logements	Permis de louer à Angerville 44 dossiers en 2023 déposés 39 permis accordés (Secteurs soumis à autorisation : Le centre-ville, la rue de la gare et le chemin Jousset) 16
---	---	--

8- Focus Lutte contre l'habitat indigne (2/5)

La CAESE et ses communes membres s'engagent au quotidien en direction de leurs administrés. Plusieurs leviers de lutte d'ores et déjà mis en œuvre

- **Le Service Public de Rénovation de l'Habitat**, conventionné avec le Parc naturel régional du Gâtinais français pour porter les permanences France Renov, assure un conseil et un accompagnement des administrés dans les projets d'amélioration de leur habitat. 3 lieux de permanences sur le territoire : 1 à l'Hôtel communautaire à Étampes, 2 aux Maisons France Service de Saclas et d'Angerville.
- **Partenariat avec l'ADIL**. Des permanences de l'agence départementale d'information sur le logement sont proposées au sein de la Maison de la Justice et du Droit pour un accompagnement spécialisé de juriste sur la thématique logement, service qui permet aux habitants d'être informé sur leur droits et devoirs face aux difficultés rencontrées entre locataire/propriétaire.
- **Le « Permis de Louer »** instauré par la loi ALUR du 24 mars 2014 permet aux collectivités de délimiter des zones dans lesquelles la mise en location d'un logement sera soumise à autorisation préalable. **Porté par la commune d'Étampes et d'Angerville** le permis de louer est un atout au repérage des situations d'habitats indignes avant la mise en location.

8- Focus Lutte contre l'habitat indigne (3/5)

- **Inscription d'agents référents au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne.**

Les référents ainsi nommés ont accès au parcours de formation proposés par les services de l'État et participent régulièrement aux rencontres du réseau Départemental animé en Essonne par les services de la DDT SHRU, de l'ADIL, de l'ARS et de la CAF permettant une actualisation des pratiques, des partages d'expériences et un accès aux ressources.

- **Sur le territoire de la CAESE** : 3 référents (1 agent communautaire – 1 pour la ville d'Angerville – 1 pour la ville d'Etampes). *Tout élu peut s'inscrire ou proposer à un agent une inscription dans ce réseau et bénéficier du programme et des ressources mis à disposition.*

- **Les Ressources du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) pour les élus de la CAESE**

En Essonne, les services de la DDT SHRU portent et animent ce pôle et sont à la disposition des maires pour toute assistance technique dans les actions à conduire contre l'Habitat Indigne. Des signalements d'Habitat indigne peuvent se faire également via le numéro info logement indigne : 0806 706 706

Au niveau national, la plateforme Resana regroupe de la documentation technique et juridique et est accessible sur demande à l'adresse suivante : pnlhi@developpement-durable.gouv.fr

Différents guides sont par ailleurs en ligne tels que : le pouvoir des maires, la mise en sécurité des immeubles et édifices en défaut de solidité...

Une actualisation des ressources sous la forme d'une mallette à destination des élus est en voie de finalisation et devrait être remis à tous les maires du territoire **pour la fin 2024**.

8- Focus Lutte contre l'habitat indigne (4/5)

Genèse du projet 2024 « Webinaire de la CAESE à destination des élus et techniciens »

Retour sur une démarche innovante dont le 1^{er} Webinaire LHI qui s'est déroulé le 10 octobre 2024 en est l'aboutissement. Ce webinaire à destination des élus et techniciens du territoire propose pas à pas les process et modèles types face aux situations rencontrées sur le terrain.

1. Proposition de la construction d'un support « webinaire »

Les élus de petites communes confrontés à ce sujet complexe peuvent ne pas connaître les procédures pour lutter contre l'Habitat indigne. C'est de ce constat qu'est née la création d'un outil simplifié pour accompagner les élus confrontés à ces réalités, projet porté par la CAESE depuis janvier 2024 et abouti le 10 octobre de la même année.

9 mois de travail pour recueillir, tester, alimenter un support avec tous les liens vers des annexes téléchargeables et réutilisables pour conduire une procédure.

8- Focus Lutte contre l'habitat indigne (5/5)

2. Contenu du Webinaire du 10 octobre 2024

Un sommaire riche avec le maximum de liens vers des modèles prêts à être réutilisés par les communes :

- Une introduction par des mises en situation pour identifier à partir de photographies, le type de procédure à engager et les compétences qui s'y rattachent (préfet, maire, droit privé)
- Un support resituant le cadre d'intervention et procédures selon les compétences de l'état et/ou du maire
- Identification des procédures à mener selon des cas concrets
- Exemple type avec tous les modèles de courrier, arrêtés et documents utiles à chaque étape d'une procédure.
- Présentation détaillée des outils permettant de relever les désordres d'un logement : Fiche SILI et dégradomètre.
- Ressources et contacts utiles

Lien : [SUPPORT WEBINAIRE LHI](#)